

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022/378
portant autorisation de fermeture tardive temporaire
du débit de boissons SPACE BLOC,
le lundi 31 octobre 2022

Le Maire de SILLINGY,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la santé publique,
VU l'arrêté préfectoral n°DDASS 2007/324 du 26 juillet 2007, relatif aux bruits de voisinage,
VU l'arrêté préfectoral n°pref-cabinet-BSI/PAS-2016-193 du 20 avril 2016, portant règlement de police des débits de boissons dans le département de Haute-Savoie, l'article 5 en particulier,
VU le courriel du 10 octobre 2022 de Monsieur Eric LETAILLIEUR gérant de la SARL « SPACE BLOC », dont le siège social est fixé à SILLINGY (Haute-Savoie), au numéro 87 route des marais de Culas, sollicitant une dérogation aux règles d'ouverture et de fermeture de son débit de boissons, le lundi 31 octobre 2022 dans le cadre d'une soirée spéciale Halloween,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER.- L'espace « SPACE BLOC » ouvert à SILLINGY au numéro 87 route des marais de Culas et exploité par Monsieur Eric LETAILLIEUR, gérant de la SARL « SPACE BLOC », titulaire d'une licence de débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} catégorie et d'une petite licence restaurant, est autorisé à déroger temporairement aux heures de fermeture fixées par l'arrêté préfectoral susvisé.

La présente dérogation vaut pour le lundi 31 octobre 2022 par l'ouverture autorisée jusqu'à vingt-trois heures trente dans le cadre d'une soirée spéciale Halloween.

ART. 2.- Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, sans préjudice de la fermeture immédiate des débits ouverts sans autorisation.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, à tous agents de l'Autorité.

ART. 4.- Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés municipaux, mis en ligne sur le site internet de la commune de Sillingy et adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade territoriale de gendarmerie de LA BALME DE SILLINGY ;
- Monsieur Eric LETAILLIEUR, gérant de la société « SPACE BLOC », demandeur ;
- Monsieur le Directeur Général des Services – pour exécution chacun en ce qui le concerne.

SILLINGY, le 13 octobre 2022



Le Maire,

Yvan SONNERAT

Mis en ligne sur le site internet le : 14 OCT. 2022

Notifié le : 14 OCT. 2022